

**Contribution écrite de l’Ambassadeur Tomáš Boček, Représentant spécial de la Secrétaire  
Générale sur les migrations et les réfugiés, Conseil de l’Europe**

**Sixième réunion thématique informelle, Pacte mondial des Nations Unies  
pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**

*Table ronde 3 : Reconnaissance des compétences et des qualifications, et  
autres mesures pertinentes (Genève, 12-13 octobre 2017)*

Cette table ronde est pour moi l’occasion de présenter, au nom du Conseil de l’Europe, deux activités réalisées dans le cadre du Plan d’action sur la protection des enfants réfugiés et migrants et du Plan d’action pour la construction de sociétés inclusives.

1. La première activité est un projet pilote sur le **Passeport européen des qualifications des réfugiés** (PEQR). Il s’agit d’un document qui atteste des qualifications des réfugiés, évaluées à partir des documents disponibles et d’un entretien structuré. Il contient également des informations sur l’expérience professionnelle du candidat et sur sa maîtrise des langues. Cependant, il ne remplace pas une pièce d’identité ou un diplôme, ni ne garantit au candidat qu’il pourra poursuivre ses études ou intégrer le marché de l’emploi. Ce n’est pas non plus un document de reconnaissance formelle.

La méthode du projet est inspirée de la proposition d’un Passeport européen de qualifications pour les réfugiés conçu par NOKUT (ENIC/NARIC Norvège) et NARIC RU (ENIC/NARIC Royaume-Uni).

Un réfugié muni de ce Passeport qui se rend dans d’autres pays européens n’aura pas besoin de soumettre ses qualifications à de nouvelles évaluations. Il ne s’agit en aucun cas d’un document de reconnaissance formelle et il ne donne pas accès à des programmes d’études ou à des métiers soumis à des exigences particulières, comme la plupart des professions réglementées (médecin, dentiste, avocat, ingénieur, etc.), mais il atteste du niveau de qualification du réfugié. Le Passeport comprend trois parties : l’évaluation proprement dite, une partie explicative et, enfin, des conseils sur la marche à suivre. La partie « évaluation » contient des informations tels que le diplôme le plus élevé obtenu par le réfugié, son domaine d’études et ses autres qualifications, ainsi que des informations sur son expérience professionnelle et ses compétences linguistiques. La partie explicative et celle consacrée aux conseils contiennent des informations sur le statut du document et une brève description du projet.

Le Passeport fournit des informations fiables en prévision d’une intégration sur le marché du travail et de la poursuite d’études supérieures. Il s’agit d’un programme d’évaluation spécifiquement conçu pour les réfugiés, même s’ils ne sont pas en mesure de justifier toutes leurs qualifications. On retrouve cette idée de passeport dans des instruments internationaux, notamment dans la Convention de reconnaissance de Lisbonne du Conseil de l’Europe et de l’UNESCO, qui invite à élaborer « des procédures appropriées permettant d’évaluer équitablement et efficacement si les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes assimilées aux réfugiés remplissent les conditions requises pour l’accès à l’enseignement supérieur ».

La première phase du projet pilote a prouvé la faisabilité du Passeport et confirmé le besoin d’une méthode pour évaluer les qualifications des réfugiés, même lorsque celles-ci ne peuvent être entièrement documentées, ainsi que la nécessité d’enregistrer cette évaluation dans un format qui garantit sa validité dans toute l’Europe. Au cours de la phase pilote réalisée en Grèce, 92 entretiens ont été organisés et 73 Passeports européens des qualifications des réfugiés ont été délivrés. Les entretiens en ligne ont été testés avec succès (sur les 73 Passeports, huit ont été délivrés à l’issue d’entretiens en ligne).

Les premiers partenaires de ce projet sont le ministère grec de l'Éducation, de la Recherche et des Questions religieuses, et le Réseau européen des centres nationaux d'information (ENIC) de la Grèce, de l'Italie, de la Norvège et du Royaume-Uni, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR). Il s'agit d'un projet transversal et inclusif par nature et nous sommes à la recherche de nouveaux partenaires.

La deuxième phase sera mise en œuvre dans les pays suivants : Allemagne, Arménie, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Slovénie. Des discussions sont en cours avec trois autres pays. Nous serons heureux de vous informer des détails de cette deuxième phase dès qu'ils auront été réglés. Nous sommes convaincus que cette bonne pratique pourrait être étendue à l'échelle mondiale.

MISE À JOUR : Le Comité de la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance du Conseil de l'Europe et de l'Unesco, réuni en session extraordinaire le 14 novembre 2017, a adopté une *Recommandation sur les qualifications des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes assimilées aux réfugiés ainsi que le rapport explicatif s'y rapportant*. La recommandation renvoie au Passeport européen des qualifications des réfugiés (PEQR) comme exemple de document de référence pouvant être utilisé pour évaluer les qualifications des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes assimilées aux réfugiés.

Pour en savoir plus, je vous invite à consulter le site Web du Passeport : <https://www.coe.int/fr/web/education/recognition-of-refugees-qualifications>

2. La seconde activité est le projet intitulé « **Intégration linguistique des migrants adultes** » (ILMA), qui aide les États membres à élaborer des politiques cohérentes et efficaces en matière de soutien linguistique aux migrants adultes, conformément aux valeurs et principes communs du Conseil de l'Europe. Ce programme est soutenu par un certain nombre d'organisations partenaires, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Le Conseil de l'Europe a créé une **Boîte à outils linguistique**, disponible sur le site dédié du projet ILMA (disponible en sept langues), afin d'aider les États membres à relever les défis posés par des flux migratoires sans précédent. La Boîte à outils est conçue pour aider les organisations, et en particulier les bénévoles, qui apportent un soutien linguistique aux réfugiés adultes. Elle comprend 57 outils et d'autres ressources visant à faciliter l'apprentissage linguistique des migrants. Ces outils peuvent être [téléchargés](#) et adaptés aux besoins, en fonction du contexte.

La Boîte à outils a été testée en Italie entre le 13 février et le 5 avril 2017 ; 18 coordinateurs locaux, 150 bénévoles et 2 076 réfugiés ont participé dans 36 centres du pays.

Le Conseil de l'Europe a également élaboré des instruments normatifs ainsi que des recommandations qui énoncent les principes directeurs des activités dans le domaine de la migration. Pour accompagner leur mise en œuvre selon une approche globale reposant sur des valeurs et des principes communs, l'Organisation a défini en parallèle des orientations et des instruments de référence en matière de politique linguistique, notamment les [Principes directeurs](#) destinés aux organes responsables des politiques linguistiques et les [Politiques linguistiques pour les migrants adultes](#). De plus amples informations sont disponibles sur le site Web dédié du [projet ILMA](#).

Dans le cadre du projet ILMA, des orientations et des instruments ont été élaborés pour soutenir :

- a. les décideurs politiques et les professionnels, le processus d'intégration des primo-arrivants étant multiforme, et donc difficile à évaluer.

La publication intitulée « [L'intégration linguistique des migrants adultes. Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques](#) », en particulier, s'inscrit dans un ensemble cohérent de mesures proposées pour améliorer la situation des migrants tout en instaurant des relations intercommunautaires harmonieuses dans des sociétés européennes de plus en plus diverses. Le Guide donne une vue d'ensemble des ressources développées par l'Organisation dans le domaine de l'intégration linguistique des migrants adultes. À partir d'exemples concrets, il présente différentes formes d'intégration linguistique en prenant en compte la diversité des populations migrantes, propose des lignes directrices pour la conception de programmes d'apprentissage tout en suggérant des adaptations aux instruments existants, et examine les aspects liés à l'évaluation des compétences.

- b. aux prestataires de cours de langue pour un enseignement linguistique efficace et de qualité

Le « [Guide de l'autoévaluation](#) » a été conçu pour aider les prestataires de cours de langue et d'autres formations qui s'adressent aux migrants adultes à évaluer la qualité de tous les aspects de leur travail. Les autorités nationales chargées de superviser l'offre de cours destinée aux migrants adultes y verront un document de référence utile pour la mise en place des cours, la révision des lignes directrices sur la qualité, la réalisation de contrôles ou l'élaboration de guides sur l'assurance qualité de la formation pour les prestataires.

- c. aux apprenants et aux enseignants

Le Conseil de l'Europe a élaboré le [Portfolio européen des langues](#) (PEL) parallèlement au *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR). Il s'agit d'un document personnel conçu pour promouvoir l'apprentissage des langues tout au long de la vie. Il favorise l'autonomie de l'apprenant, la sensibilité interculturelle et le plurilinguisme (capacité à communiquer dans deux langues ou plus, quel que soit le niveau de compétence).

Trois éléments du Portfolio concernent tout particulièrement les migrants adultes. Premièrement, le fait d'apprendre à apprendre est un élément essentiel, en ce qu'il les aide à développer une sensibilité à la langue et à l'apprentissage des langues qui leur sera utile même après la fin des cours, puisque le processus d'apprentissage de la langue de la population d'accueil durera toute leur vie. Deuxièmement, la fixation d'objectifs et l'autoévaluation leur donnent les moyens d'analyser leur situation de communication en continu et les aide à rester concentrés sur leurs besoins immédiats d'apprentissage et à renforcer leur motivation. Troisièmement, la fonction d'information du PEL peut être particulièrement intéressante pour les migrants adultes. Leurs compétences pouvant facilement être sous-estimées par les fonctionnaires et employeurs potentiels, un PEL bien organisé peut attester efficacement des efforts qu'ils ont fournis et des résultats qu'ils ont obtenus.

Dans beaucoup de pays, il n'existe ni programme officiel susceptible d'aider à la conception de cours de langue destinés aux migrants adultes, ni manuel adapté. Dans ces conditions, le PEL peut servir de base à la conception des cours ainsi qu'à leur application pratique, les descripteurs utilisés dans les listes de repérage pouvant être utilisés pour définir des objectifs d'apprentissage et choisir des activités et matériels pédagogiques.

D'autres instruments liés au PEL sont disponibles [ici](#).